



2023/26

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

Procurations : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2023

Etaient présents : Armel GOURVIL, Pascale ALBERT, Maurice JOLY, Jean-Yves TREBAOL, Sylvie BOTTA-LE ROY, Bruno DUTERRE, Jean-Yves L'HOSTIS, Yann LE GALI, Raymond LE GOUËFF, Gérald TASSET, Christine BUGNY-BRAILLY, Aurélie STEPHAN, Elise CADOUR, Myriam BOUGARAN, Chantal VAUTRIN ;

Absents excusés et représentés : Thomas PLUVINAGE (pouvoir à Jean-Yves L'HOSTIS), Catherine PREMEL-CABIC (pouvoir à Pascale ALBERT) ;

Absentes excusées : Anne-Lise GOURIOU, Eléonore KERMARREC.

A été élue secrétaire de séance : Pascale ALBERT.

OBJET : Présentation du bilan 2022 du dispositif de gouvernance de proximité de l'espace public et avis sur les programmes de travaux de proximité voirie et espaces verts pour l'année 2023.

Rapporteur : Monsieur JOLY Maurice

Le contrat de proximité territoriale définit l'organisation mise en place entre Brest métropole et les huit communes membres sur certaines compétences métropolitaines qui donnent lieu à une gestion de proximité. Le contrat repose sur les principes suivants : subsidiarité, transparence, proximité de l'action communautaire, adaptation à la diversité des territoires.

Dans le cadre du contrat, il est prévu une évaluation annuelle du dispositif de gestion de proximité qui donne lieu à une présentation chiffrée des crédits engagés par la métropole dans les huit communes.

Chacune des huit communes est invitée à délibérer sur le dispositif de gestion de proximité. Sont annexés à la délibération :

- le rapport des crédits engagés l'année précédente par la métropole dans les communes,
- les programmes de travaux de proximité de l'année en cours dont la programmation a été confiée par la métropole à la commune.

1) L'élaboration des programmes de proximité 2023

- Le processus de priorisation des travaux de proximité est désormais enrichi d'une nouvelle thématique : les mobilités actives (déplacements vélos, piétons...). Un budget de 30 K€ par territoire de proximité a été alloué à titre expérimental aux opérations de proximité dès l'année 2022. Les communes et quartiers ont donc été invités à faire des propositions sur cette thématique en complément des sujets habituels : voirie, espaces verts, chemins...
- Ces demandes ont fait l'objet d'analyses par les directions concernées, puis de débats dans le cadre des GEP de programmation qui se sont déroulées en fin d'année 2022. Les programmes tels qu'issus de ces échanges sont annexés à la présente délibération (annexe 1). Les programmes de travaux sont mis en œuvre par les services de Brest métropole sous l'autorité des vice-présidents de territoire, dans la limite des enveloppes financières définies et en fonction des critères adoptés en bureau communautaire. La métropole s'engage à respecter ces programmes, ou à revenir en débattre dans les communes.

2) La gestion de la relation aux usagers en matière d'interventions sur l'espace public

Le contrat de proximité territoriale réaffirme l'ambition de la collectivité de simplifier et harmoniser le parcours de l'utilisateur quelles que soient les communes où il s'adresse, et le canal qu'il choisit pour exprimer sa requête (web, téléphone, accueil physique...)

L'outil numérique « Relation aux Administrés » (RA) est utilisé par l'ensemble des communes, des services de la métropole et de la plateforme téléphonique pour recenser les demandes d'interventions sur l'espace public. De même, les demandes rédigées par les habitants sur les sites des communes se transforment en « fiches RA ». Une fois modérées par les mairies, les demandes sont transmises aux services métropolitains pour traitement.

Les demandes d'intervention sur l'espace public enregistrées sur l'outil RA sont en constante évolution. En 2022, elles ont continué à augmenter : 12 244 signalements ont été enregistrés dans le volet « Incident du domaine public » (13 186 fiches tous usages de Relations aux Administrés confondus). La présente délibération comporte en annexe le bilan des signalements effectués en 2022 sur la ville de Brest (annexe 2).

3) La répartition budgétaire des crédits de la métropole engagés dans les communes

Ce rapport ventile à partir de critères techniques pertinents une grande partie des politiques publiques métropolitaines offrant des services de proximité à la population : collecte et traitement des déchets, voirie, éclairage public, espaces verts.

Le rapport de l'année 2022 figure en annexe 3 de la présente délibération.

Programme de voirie 2023 pour la commune de BOHARS :

Opérations	Prog	Nature travaux
Rue de Loguillo	382	Aménagement / Enrobés
Rue Bohars Ar Choat	179	Aménagement de sécurité
Parking du Castellou	179	Parking
Rue Angela Duval	179	Assainissement EP

382 : travaux à l'entreprise « programme des travaux mis à jour suite à la coordination avec les concessionnaires »

179 : travaux en régie Brest métropole avec phase de précaution « sous réserve des capacités de réalisation par les services compte tenu du contexte sanitaire ».

Programme de proximité espaces verts 2023 pour la commune de BOHARS :

Espaces	Travaux	Progr	Prestations
Bois du petit Moulin	Création escalier et main courante	23	Travaux

4) La gestion de la relation aux usagers en matière d'interventions sur l'espace public

Le contrat de proximité territoriale réaffirme l'ambition de la collectivité de simplifier et harmoniser le parcours de l'utilisateur quelles que soient les communes où il s'adresse, et le canal qu'il choisit pour exprimer sa requête (web, téléphone, accueil physique...).

L'outil numérique « Relation aux Administrés » (RA) est utilisé par l'ensemble des communes, des services de la métropole et de la plateforme téléphonique pour recenser les demandes d'interventions sur l'espace public. De même, les demandes rédigées par les habitants sur les sites des communes se transforment en « fiches RA ». Une fois modérées par les mairies, les demandes sont transmises aux services métropolitains pour traitement.

5) La répartition budgétaire des crédits de la métropole engagés dans les communes

Chaque année, est établi un rapport chiffré analytique des crédits engagés par la métropole dans les huit communes qui la composent. Ce rapport ventile à partir de critères techniques pertinents une grande partie des politiques publiques métropolitaines offrant des services de proximité à la population : collecte et traitement des déchets, voirie, éclairage public, espaces verts.

Le rapport de l'année 2022 figure en **annexe** de la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de prendre connaissance du bilan 2022 du dispositif de gouvernance de proximité de l'espace public, et d'émettre un avis favorable à la proposition de programmes de travaux de proximité voirie et espaces verts pour l'année 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

PREND connaissance du bilan 2022 du dispositif de gouvernance de proximité de l'espace public annexé,

EMETTRE un avis favorable à la proposition de programmes de travaux de proximité voirie et espaces verts pour l'année 2023.

Avis de la commission travaux – urbanisme – environnement : favorable à l'unanimité

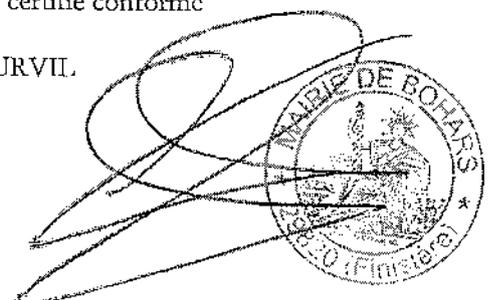
Le Secrétaire de séance,
Pascale ALBERT

Fait en mairie, le 29 septembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Armel GOURVIL.



Rapport retraçant l'activité et l'utilisation des crédits territorialisés engagés par Brest métropole dans les communes

Année 2022

Introduction

Les contrats de proximité territoriaux co-signés par les huit communes de la métropole, et Brest métropole posent les principes de fonctionnement de la proximité en matière de gestion de l'espace public. Les instances de dialogue et de concertation nommées dans les contrats et déployées dans toutes les communes, la communication du bilan de répartition budgétaire des crédits de la métropole dans les communes, le processus de priorisation des travaux, une meilleure appropriation des outils numériques de liaison apportent de la fluidité et de la transparence dans les relations entre les communes et la métropole.

Ainsi, il a été acté de rédiger annuellement un rapport retraçant l'activité et l'utilisation des crédits territorialisés engagés par Brest métropole dans les communes au titre du suivi et de l'évaluation du dispositif de gouvernance de proximité de l'espace public (art. 6 des contrats de proximité territoriaux).

Les communes membres sont invitées à annexer le présent rapport à leur délibération annuelle approuvant :

- Le bilan annuel du dispositif de gouvernance de l'espace public,
- Les programmes de proximité de la commune dans les domaines de la voirie et des espaces verts,
- Le bilan de l'outil numérique « Relations aux Administrés »

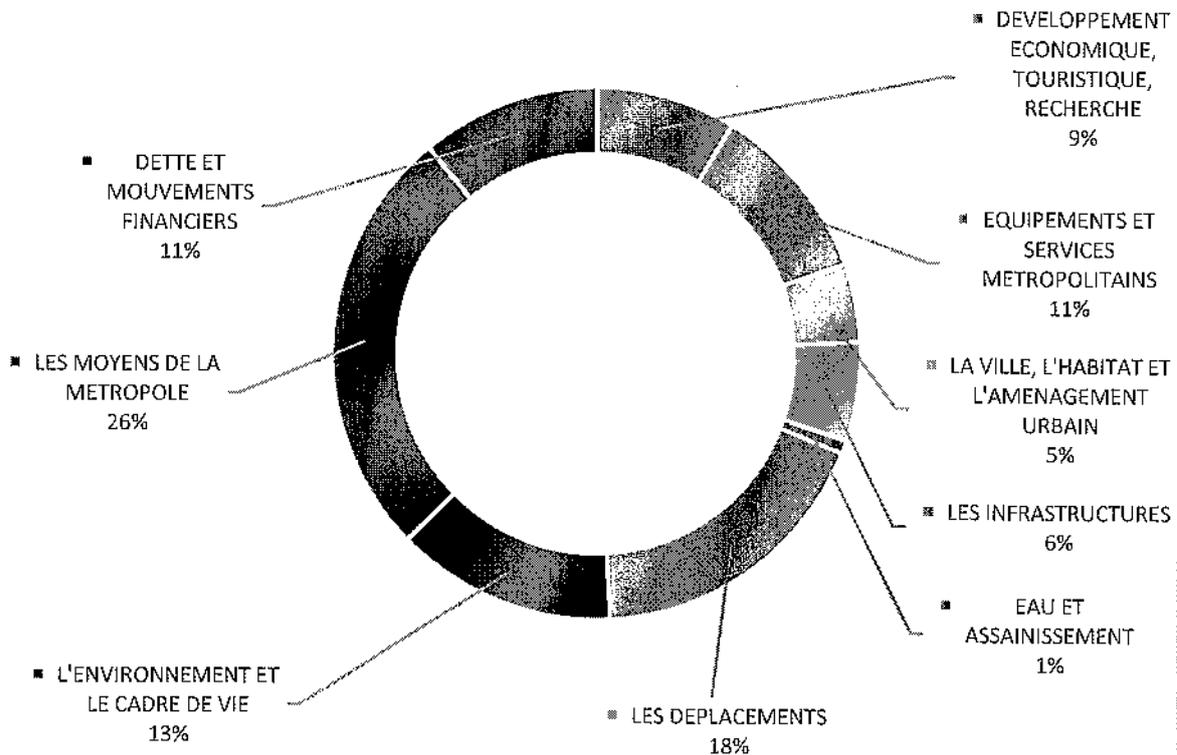
La typologie des dépenses communautaires

Les dépenses réelles du compte administratif 2022 s'élèvent au total à 444,4 M€ au total, dont 326,7 M€ de dépenses de fonctionnement et 117,7 M€ de dépenses d'investissement.

Tableau : données brutes du compte administratif 2022 (en milliers d'euros)

	Politiques	Investissement	Fonctionnement	Total
I	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE, RECHERCHE	19 804	18 045	37 849
II	EQUIPEMENTS ET SERVICES METROPOLITAINS	11 152	37 288	48 440
III	LA VILLE, L'HABITAT ET L'AMENAGEMENT URBAIN	9 430	11 765	21 194
IV	LES INFRASTRUCTURES	11 144	15 706	26 850
V	LES DEPLACEMENTS	18 255	62 183	80 438
VI	L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE	16 031	44 012	60 043
VII	LES MOYENS DE LA METROPOLE	3 956	113 290	117 247
VIII	DETTE ET MOUVEMENTS FINANCIERS	27 376	21 556	48 933
IX	EAU ET ASSAINISSEMENT	594	2 846	3 441
	Total	117 743	326 692	444 435

Dépenses réelles totales CA 2022 (données brutes)



Dans un premier temps, il importe de déterminer une typologie des dépenses permettant de faire la distinction, au sein des différentes politiques publiques, entre les crédits qui peuvent être ventilés et ceux qui, par nature, ne peuvent être territorialisés par communes.

Ainsi, il est proposé de distinguer trois catégories de dépenses communautaires :

- les dépenses liées à l'administration de la communauté,
- les politiques qui concourent au rayonnement global de l'agglomération,
- les politiques offrant des services à la population.

A - Les dépenses liées à l'administration de la communauté

Elles concernent les moyens communautaires (politique VII) ainsi que les remboursements de dette et les mouvements financiers (politique VIII).

Les dépenses liées à l'administration générale de la métropole ne font pas partie des dépenses « engagées par l'établissement dans chaque commune » et doivent donc être considérées comme des dépenses non ventilables par nature.

Au total, au CA 2022, les dépenses d'administration non ventilables représentent **166,2 M€**, soit **37,4 %** des dépenses réelles de la métropole. A noter que les moyens communautaires comprennent les mises à disposition de personnel (pour 69,8 M€) et les services communs (pour 19,7 M€).

B - Les politiques qui concourent au rayonnement global de l'agglomération

Il s'agit des interventions suivantes :

- Les actions de développement économique : aménagement et gestion des zones d'activités, zone portuaire, aéroport, enseignement supérieur, recherche, formation, tourisme, haut débit, etc. ;
- La politique de la ville : insertion, prévention de la délinquance ;
- Les actions de planification en matière d'urbanisme et de logement : SCOT, PLU, PLH, etc. ;
- La construction et la gestion des grands équipements sportifs et culturels d'agglomération : Quartz, Océanopolis, Parc de Penfeld, Rinkla, Brest Arena, Carène, piscines, centres nautiques, ports de plaisance, la Recouvrance, musées, conservatoire de musique, ateliers des Capucins, etc.) ;

- L'organisation des grands événements tels que les fêtes nautiques internationales,
- Les actions en faveur de la préservation de l'environnement : lutte contre les pollutions, maîtrise de l'énergie, etc. ;
- Les infrastructures : signalisation lumineuse, régulation du trafic, ouvrages d'art, gestion du stationnement, extension du réseau de chaleur ;
- Le soutien à Labocea ;
- Les investissements en faveur des transports urbains.

Il n'apparaît pas pertinent de territorialiser ces différentes interventions qui ne bénéficient pas aux habitants d'une commune en particulier et qui contribuent plus largement à l'attractivité de la métropole brestoise.

Au CA 2022, les dépenses de rayonnement global représentent **149,4 M€**, soit **33,6 %** des dépenses réelles de la métropole.

C - Les politiques offrant des services à la population

Les dépenses concernées peuvent être ventilées par commune, sous réserve de déterminer des critères techniques suffisamment pertinents. En effet, la seule lecture budgétaire ne permet d'avoir pas une vision précise de la localisation des dépenses.

Il s'agit des politiques concernant les espaces publics : les déplacements, la voirie, la signalisation, l'éclairage public, la collecte et le traitement des déchets ménagers, la propreté, l'eau et l'assainissement, les espaces verts, la prévention des risques (contingent SDIS), les créations et extensions de cimetières, etc.

Au CA 2022, les dépenses de services à la population localisables représentent **128,9 M€**, soit **29,0 %** des dépenses des réelles de la métropole.

La ventilation des dépenses par commune : l'exemple des politiques offrant des services à la population

Comme depuis 2012, il est décidé de réaliser l'exercice de répartition territoriale des dépenses communautaires sur quatre politiques publiques :

- **La collecte et le traitement des déchets,**
- **La voirie,**
- **L'éclairage public,**
- **Les espaces verts.**

Pour chaque politique étudiée, la méthode validée par le groupe de pilotage a consisté à :

- Identifier les **coûts bruts directs** de fonctionnement et les dépenses d'investissement réalisées à partir des chiffres du compte administratif par centres de coût et par programmes ;
- Proposer une répartition des dépenses concernées par commune à partir de **critères** à la fois simples, lisibles et quantifiables (au réel ou forfaitaires) ;
- Proposer un ou plusieurs **indicateurs** pertinents permettant d'analyser les résultats de la répartition (par exemple, le coût par habitant).

L'analyse s'est concentrée sur la notion de « coûts bruts directs », qui englobent les charges indispensables à la réalisation d'une prestation : masse salariale, contrats, entretien des matériels et véhicules, énergie, etc.

L'analyse n'intègre pas les coûts indirects (ex : charges de structure liées aux fonctions support tels que DRH, finances, DSIT, etc.) ni les éventuelles recettes venant en atténuation des charges (ex : revente de matériaux, aides d'écoemballage, etc.).

Le tableau de la page suivante présente la valeur de différents critères physiques permettant d'analyser les résultats de la répartition par commune.

Tableau : valeur des critères physiques (au 1er janvier 2022)

	Population INSEE 2022	Densité de population 2022 (nbre d'hab. / km2)	Linéaire de voies urbaines et sub. (m) hors chemins ruraux	Nombre d'avaloirs	Nombre de points lumineux	Surfaces vertes hors PA et EN (m2)
BOHARS	3 616	497,4	31 402	410	850	56 988
BREST	142 555	2 879,3	495 181	11 336	21 927	2 978 365
GOUESNOU	6 350	525,7	56 531	966	1 762	294 308
GUILERS	8 221	433,1	73 719	931	1 785	209 530
GUIPAVAS	15 407	349,1	135 268	1 996	3 476	467 931
LE RELECCQ-KERHUON	11 951	1 858,6	66 110	1 370	2 174	269 059
PLOUGASTEL- DAOULAS	13 526	288,8	145 231	1 703	1 602	169 367
PLOUZANE	13 741	414,6	115 366	1 550	2 688	356 916
TOTAL	215 367	7 247	1 118 808	20 262	36 264	4 802 464

1. La collecte et le traitement des déchets

Les coûts directs identifiés au CA 2022 s'élèvent à 24 296 004 €, décomposés de la manière suivante :

- 40,0 % pour la collecte,
- 60,0 % pour le traitement.

En euros	CA 2022 réparti	
• Salaires :	6 826 641 €	
• Prestations :	11 405 324 €	
• Carburants :	721 052 €	
• Entretien véhicules :	876 477 €	
• Autres charges :	1 267 739 €	
• Total fonctionnement :	21 097 233 €	
• Acquisition matériels :	2 391 294 €	
• Autres dépenses :	807 477 €	
• Total investissement :	3 198 771 €	
• Total général :	24 296 004	
• dont collecte	9 728 120	40 %
• dont traitement	14 567 884	60 %

Les critères retenus pour la répartition des coûts par commune sont les suivants :

<i>Prestation / dépense</i>	<i>Critères de répartition retenus</i>
• Collecte :	au prorata du linéaire de voies urbaines et suburbaines (hors chemins ruraux)
• Traitement :	au prorata de la population

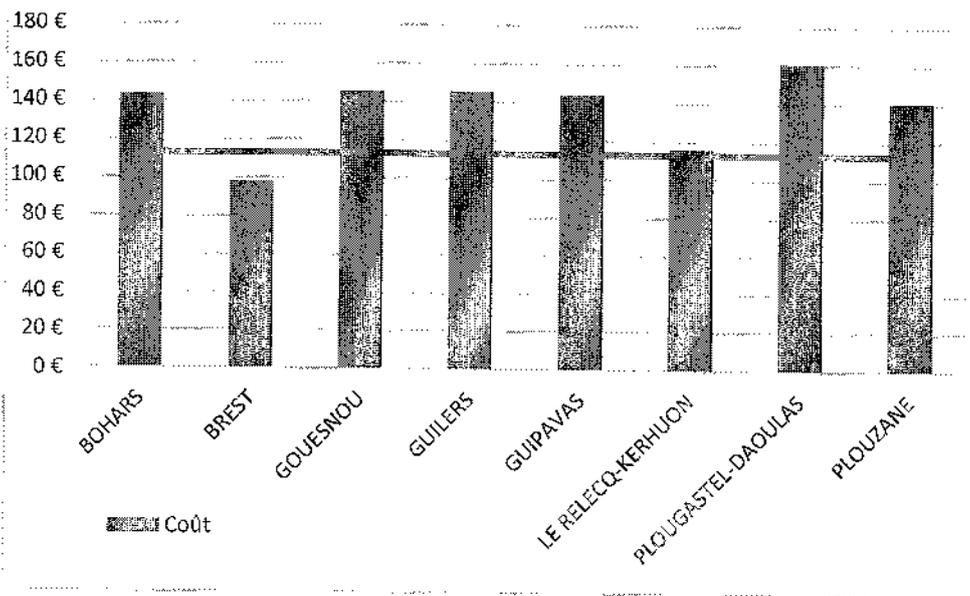
A noter que seuls les kilomètres parcourus sur la commune sont pris en compte (hors trajets UVED / commune ou CTC / commune). Par ailleurs, les dépenses relatives aux déchetteries ne sont pas affectées aux seules communes d'implantation.

Comme l'indique le tableau de la page suivante, le coût moyen par habitant atteint 113 € au CA 2022 (contre 101 € au CA 2021), avec un écart de 98 € à 161 € par habitant selon les communes.

Tableau : répartition des coûts de collecte et de traitement des déchets par commune

	COLLECTE			TRAITEMENT			Coût total CA 2021 (en €)	Coût total par habitant 2022	Rappel Coût total par habitant 2021
	linéaire de voies urbaines et sub.(kms)	%	Coût de collecte CA 2022 (en €)	Population INSEE 2022	%	Coût de traitement CA 2022 (en €)			
BOHARS	31,402	2,8%	273 043	3 616	1,7%	244 594	517 637	143 €	130 €
BREST	495,181	44,3%	4 305 636	142 555	66,2%	9 642 725	13 948 361	98 €	87 €
GOUESNOU	56,531	5,1%	491 541	6 350	2,9%	429 528	921 069	145 €	132 €
GUILERS	73,719	6,6%	640 992	8 221	3,8%	556 086	1 197 078	146 €	132 €
GUIPAVAS	135,268	12,1%	1 176 165	15 407	7,2%	1 042 162	2 218 328	144 €	131 €
LE RELECQ-KERHUON	66,110	5,9%	574 831	11 951	5,5%	808 391	1 383 223	116 €	104 €
PLOUGASTEL-DAOULAS	145,231	13,0%	1 262 795	13 526	6,3%	914 928	2 177 722	161 €	146 €
PLOUZANE	115,366	10,3%	1 003 116	13 741	6,4%	929 471	1 932 587	141 €	130 €
TOTAL	1 118,808	100,0%	9 728 120	215 367	100,0%	14 567 884	24 296 004	113 €	101 €

Coût total par habitant 2022



2. La voirie et les réseaux

Les coûts directs identifiés au CA 2022 sont les suivants :

En euros	CA 2022 réparti	
Pilotage et gestion administrative	• Fonctionnement :	2 824 284
	• Investissement :	-
	• Coût total :	2 824 284
Voirie / Espace public (hors propreté)	• Fonctionnement :	7 171 605
	• Investissement (yc régie) :	8 086 754
	• Coût total :	15 258 360
Eclairage public et réseaux	• Fonctionnement :	3 579 820
	• Investissement :	3 192 837
	• Coût total :	6 772 657

En fonctionnement, le coût du matériel a été introduit sur la base d'un calcul de coût moyen intégrant son poids respectif dans chaque prestation de l'activité (pour un montant total de 1 826 139 €).

En investissement, ont été exclus de la répartition les programmes liés aux moyens généraux (Bâtiments service voirie) ou d'intérêt métropolitain manifeste (Contournement Nord/Ouest de Brest, Ouvrages d'art, Régulation du trafic).

Les critères retenus pour la répartition des coûts par commune sont les suivants :

<i>Prestation / dépense</i>	<i>Critères de répartition retenus</i>
Pilotage et gestion administrative :	au prorata du linéaire de voies communautaires
Voirie / Espace public	
• Entretien des revêtements :	au coût réel (temps passé + fournitures + matériel)
• Entretien des accotements :	coût linéaire moyen X linéaire voies communautaires et coût réel pour curage
• Entretien des eaux pluviales :	au prorata du nombre d'avaloirs par commune
• Divers entretien courant :	au prorata du linéaire de voies communautaires
• Travaux :	dépenses réelles par commune
Eclairage public et réseaux	
• Energie, entretien et réparation :	dépenses réelles par commune
• Frais de personnel :	au prorata du nombre de points lumineux
• Travaux :	dépenses réelles par commune

Tableau : vue d'ensemble de la répartition par commune

	Pilotage / gestion administrative	Voirie / espace public	Eclairage public et réseaux	Coût total réparti CA 2022 (en €)	
BOHARS	79 270	563 614	100 613	743 497	3,0%
BREST	1 250 019	7 932 557	4 379 684	13 562 260	54,6%
GOUESNOU	142 705	629 107	337 836	1 109 648	4,5%
GUILERS	186 094	941 963	415 285	1 543 342	6,2%
GUIPAVAS	341 466	1 441 994	487 700	2 271 160	9,1%
LE RELECQ- KERHUON	166 886	703 651	303 766	1 174 303	4,7%
PLOUGASTEL- DAOULAS	366 617	1 781 518	374 847	2 522 982	10,2%
PLOUZANE	291 226	1 263 956	372 928	1 928 110	7,8%
TOTAL	2 824 283	15 258 360	6 772 659	24 855 302	100,0%

La voirie :

Le tableau de la page suivante montre la répartition des coûts de voirie par commune (fonctionnement et investissement compris) :

- Le coût moyen par mètre linéaire de voirie est de 13,6 € au CA 2021 (écart de 10,6 € à 17,9 € / ml selon les communes) ;
- Le coût moyen par habitant atteint 71 € (écart de 56 € à 156 € / hab. selon les communes).

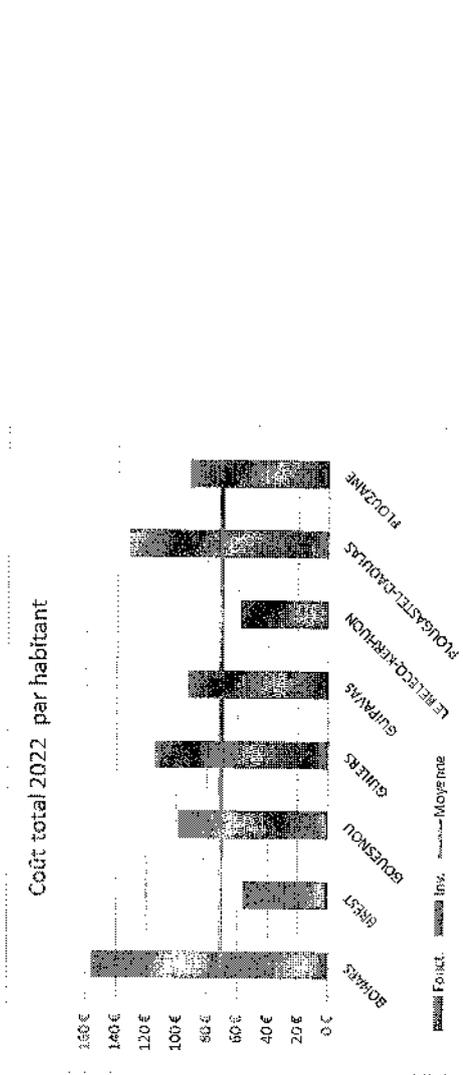
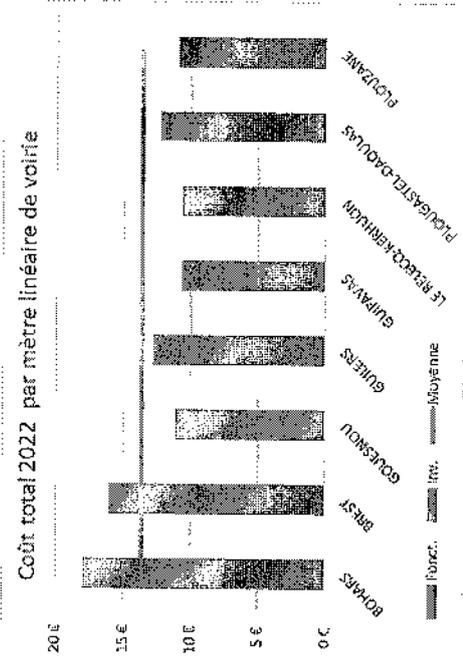
Communes	Quelques opérations d'investissement réalisées en 2022
Bohars	Rue Huon de Kermadec
Brest	Rue de Kermaria, Rue de l'Eau Blanche, Rue des deux frères Guezennec, Rue Pierre Sémard, Rues Voltaire et Traverse.
Gouesnou	Impasse de Kergaele
Guilers	Rue Calmette
Guipavas	Chemin de Kerafloc'h et rue du Douvez
Le Relecq-Kerhuon	Rue de la Victoire
Plougastel-Daoulas	Chemin de Kervenal
Plouzané	Route de Ploumoguer

Tableau : répartition des coûts de voirie / espace public par commune

	Coûts de fonctionnement	
	Total réparti CA 2022 (en €)	par mètre linéaire de voirie par habitant
BOHARS	234 007	7,5 €
BREST	2 898 139	5,9 €
GOUESNOU	396 138	7,0 €
GUILERS	509 424	6,9 €
GUIPAVAS	906 262	6,7 €
LE RELECCQ-KERHUON	368 650	5,6 €
PLOUGASTEL-DAOULAS	1 075 392	7,4 €
PLOUZANE	783 594	6,8 €
TOTAL	7 171 606	6,4 €

	Coûts d'investissement	
	Total réparti CA 2022 (en €)	par mètre linéaire de voirie par habitant
BOHARS	329 607	10,5 €
BREST	5 034 418	10,2 €
GOUESNOU	232 969	4,1 €
GUILERS	432 539	5,9 €
GUIPAVAS	535 732	4,0 €
LE RELECCQ-KERHUON	335 001	5,1 €
PLOUGASTEL-DAOULAS	706 126	4,9 €
PLOUZANE	480 362	4,2 €
TOTAL	8 086 754	7,2 €

	Coût total		
	Total réparti CA 2022 (en €)	Coût total par ml	Rappel Coût total par habitant 2021
BOHARS	563 614	17,9 €	116 €
BREST	7 932 557	16,0 €	61 €
GOUESNOU	629 107	11,1 €	97 €
GUILERS	941 963	12,8 €	143 €
GUIPAVAS	1 441 994	10,7 €	89 €
LE RELECCQ-KERHUON	703 651	10,6 €	62 €
PLOUGASTEL-DAOULAS	1 781 518	12,3 €	114 €
PLOUZANE	1 263 956	11,0 €	117 €
TOTAL	15 258 360	13,6 €	75 €

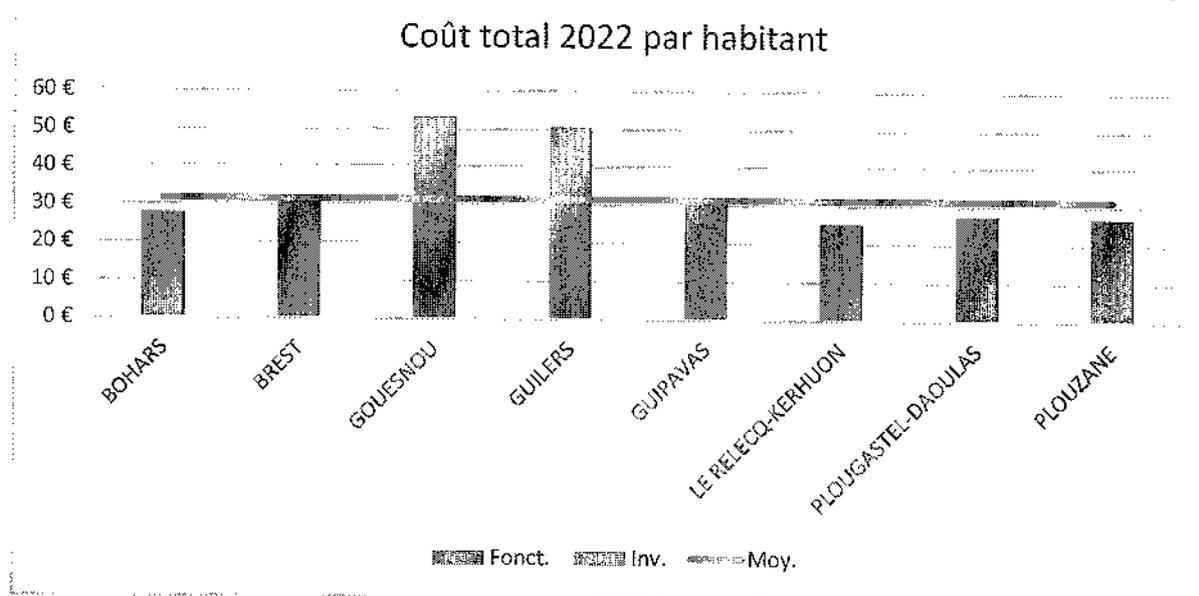


L'éclairage public et les réseaux :

Le tableau ci-dessous montre la répartition des coûts d'éclairage public et de réseaux par commune (fonctionnement et investissement compris) :

Tableau : répartition des coûts d'éclairage public et de réseaux par commune

	Coûts de Fonctionnement		Coûts d'Investissement		Coûts totaux		
	Total réparti CA 2022 (en €)	Coût/habitant	Total réparti CA 2022 (en €)	Coût/habitant	Total réparti CA 2022 (en €)	Coût/habitant	Rappel Coût total par habitant 2021
BOHARS	53 677	15 €	46 936	13 €	100 613	28 €	20 €
BREST	2 586 929	18 €	1 792 755	13 €	4 379 684	31 €	28 €
GOUESNOU	127 063	20 €	210 773	33 €	337 836	53 €	51 €
GUILERS	114 524	14 €	300 761	37 €	415 285	51 €	39 €
GUIPAVAS	239 196	16 €	248 504	16 €	487 700	32 €	27 €
LE RELECQ-KERHUON	158 519	13 €	145 247	12 €	303 766	25 €	21 €
PLOUGASTEL-DAOULAS	116 484	9 €	258 363	19 €	374 847	28 €	24 €
PLOUZANE	183 429	13 €	189 499	14 €	372 928	27 €	21 €
TOTAL	3 579 821	17 €	3 192 838	157 €	6 772 659	31 €	28 €



Communes	Quelques opérations d'extension réalisées en 2022
Bohars	Rue du Kreisker
Brest	Rue du Hildy, Quartier Macé/Michelet et Keravel
Gouesnou	Rue Jacques Daguerre
Guilers	Rues Grall, Vannier et Glenmor
Guipavas	Rue Victor Grignard
Le Relecq-Kerhuon	Rue de Kervitous
Plougastel-Daoulas	Echangeur du Passage RN 165
Plouzané	Rue de la Résistance

3. Les espaces verts

Les coûts directs identifiés au CA 2022 sont les suivants :

En euros	CA 2022 réparti
<ul style="list-style-type: none"> • Personnel : • Fournitures : • Entretien véhicules : • Fluides, carburants, assurances : • Total fonctionnement : 	9 339 816 1 585 319 811 054 322 079 12 058 268
<ul style="list-style-type: none"> • Travaux : • Acquisition matériels-mobilier : • Bâtiments • Autres dépenses • Total investissement : 	937 430 421 728 1 063 227 32 327 2 454 712
<ul style="list-style-type: none"> • Total général : 	14 512 980

Sont exclues de la répartition les dépenses relatives aux parcs d'agglomération, aux plages et au Conservatoire botanique, ainsi que les prestations réalisées sur les espaces communaux des villes de Brest et Bohars, non compris dans le périmètre du transfert de compétence, soit 1 599 850 € en fonctionnement et 568 623 € en investissement (somme correspondant en grande partie à la restructuration des installations du conservatoire botanique).

Communes	Quelques opérations d'investissement réalisées en 2022
Bohars	Rénovation de l'aire de jeux de Pont Aven (réalisation sur deux exercices budgétaires) 31 000 €
Brest	Travaux d'aménagement d'une aire de jeux inclusive au Jardin de Kerzudal – 1 ^{ère} phase - création de la zone balançoire (St Pierre – 40 000 €); Réaménagement des équipements ludiques et sportifs au jardin Frégate La Boussole, 2 ^{ème} phase (4 Moulins – 50 000 €); Rénovation partielle de l'aire de jeux St Briec / Bergot (Bellevue - 20 000 €); réfection de maçonneries anciennes, rue Le Frapper (Lambézellec – 25 000 €); études de rénovation du square du Poitou (Bellevue); études de rénovation du square de la déportation et de la place Sané (Centre); étude de rénovation du square Tissot Léoquet (Europe); étude de rénovation du square de Poul ar Bachet (Saint-Marc).
Gouesnou	Rénovation de l'aire de jeux des petits, prairie St Gouesnou (18 000 €)
Guilers	Création d'une bande boisée et pose de clôture, rue Jean Michel Caradec (16 000 €)
Guipavas	Rénovation et renforcement de l'aire de jeux de Kerivin(25 000 €)
Le Relecq-Kerhuon	Travaux d'amélioration du secteur de Pen An Toul, (programmation 2021, 30 000 €); secteur Garigliano, rénovation d'un espace de détente (15 000 €), étude pour travaux de confortement du Belvédère de Maissin.
Plougastel-Daoulas	Rénovation du placître sur programmation pluriannuelle (80 000€); Penn al Lann, travaux de mise en valeur de la grève et de mise à distance des voitures (Bpart, 15 000 €)
Plouzané	Travaux de d'aménagement de square de Pencoed (programmation pluriannuelle - 77 000 €

Les critères retenus pour la répartition des coûts par commune sont les suivants :

Prestation / dépense	Critères de répartition retenus
• Personnel maintenance et mobilier :	au coût réel
• Personnel - équipe transversale :	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• Fournitures :	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• Fluides, carburant, assurances :	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• Entretien des véhicules	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• Travaux sur les bâtiments :	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• Travaux :	au réel pour les grosses opérations au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN) pour les autres opérations
• Acquisition matériels-mobilier :	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• Extension des cimetières	au coût réel

PA : parcs d'agglomération

EN : espaces naturels

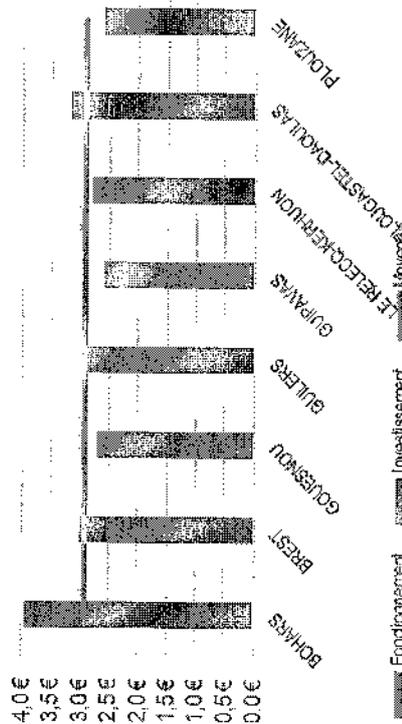
Le tableau de la page suivante montre la répartition des coûts des espaces verts par commune (fonctionnement et investissement compris) :

- Le coût moyen par m² de surface verte est de 3 € au CA 2022 (écart de 2.6 € à 3.9 € / m² selon les communes) ;
- Le coût moyen par habitant atteint 67 € (écart de 39 € à 122 € / hab. selon les communes).

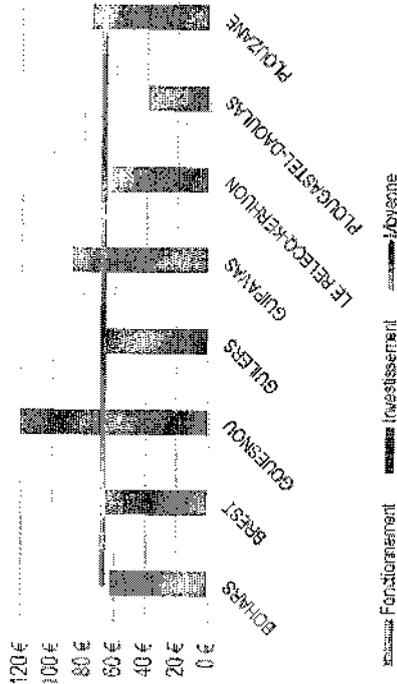
Tableau : répartition des coûts des espaces verts par commune

	Coûts de fonctionnement		Coûts d'investissement		Coût total		
	Total réparti CA 2022 (en €)	par m2 de surface verte	par m2 de surface verte	par habitant	Total réparti CA 2022 (en €)	Coût total par m2	Rappel Coût total par habitant 2021
BOHARS	190 319	3,3 €	0,6 €	10 €	224 845	3,9 €	49 €
BREST	7 754 254	2,6 €	0,4 €	11 €	9 279 552	3,0 €	61 €
GOUESNOU	653 129	2,2 €	0,5 €	19 €	775 757	2,7 €	109 €
GUILERS	471 401	2,5 €	0,5 €	12 €	566 743	3,0 €	62 €
GUIPAVAS	1 130 604	2,2 €	0,4 €	14 €	1 345 697	2,7 €	80 €
LE RELECQ-KERHUON	593 761	2,2 €	0,6 €	13 €	751 101	2,8 €	47 €
PLOUGASTEL- DAOULAS	451 146	2,7 €	0,5 €	6 €	533 212	3,0 €	39 €
PLOUZANE	813 654	2,0 €	0,6 €	16 €	1 036 073	2,5 €	63 €
TOTAL	12 058 268	2,4 €	0,5 €	11 €	14 512 980	2,9 €	61 €

Coût total 2022 par m² de surface verte



Coût total 2022 par habitant



4. Synthèse générale



	Coût total réparti en 2022 (en €)				Coût total		
	Collecte et traitement des déchets	Voirie/ espaces publics	Eclairage Public	Espaces verts	Total réparti CA 2022 (en €)	Rappel Coût total 2021	
BOHARS	517 637 €	563 614 €	100 613 €	224 846 €	1 406 709 €	1 129 410 €	2,3%
BREST	13 948 361 €	7 932 557 €	4 379 684 €	9 279 552 €	35 540 154 €	33 658 064 €	58,4%
GOUESNOU	921 069 €	629 107 €	337 836 €	776 757 €	2 663 769 €	2 395 544 €	4,4%
GUILERS	1 197 078 €	941 963 €	415 285 €	566 743 €	3 121 069 €	3 011 214 €	5,1%
GUIPAVAS	2 218 328 €	1 441 994 €	487 700 €	1 345 697 €	5 493 719 €	4 936 141 €	9,0%
LE RELECQ-KERHUON	1 383 223 €	703 651 €	303 766 €	751 101 €	3 141 741 €	2 777 815 €	5,2%
PLOUGASTEL-DAOULAS	2 177 722 €	1 781 518 €	374 847 €	533 212 €	4 867 299 €	4 431 942 €	8,0%
PLOUZANE	1 932 587 €	1 263 956 €	372 928 €	1 036 073 €	4 605 544 €	4 360 413 €	7,6%
TOTAL	24 296 004 €	15 258 360 €	6 772 659 €	14 512 980 €	60 840 003 €	56 700 544 €	100,0%

	Coût total réparti en 2022 (en €/habitant)				Coût total	
	Collecte et traitement des déchets	Voirie/ espaces publics	Eclairage Public	Espaces verts	Total réparti CA 2022 (en €/habitant)	Rappel Coût total par habitant 2021
BOHARS	143 €	156 €	28 €	62 €	389 €	314 €
BREST	98 €	56 €	31 €	65 €	249 €	236 €
GOUESNOU	145 €	99 €	53 €	122 €	419 €	390 €
GUILERS	146 €	115 €	51 €	69 €	380 €	376 €
GUIPAVAS	144 €	94 €	32 €	87 €	357 €	327 €
LE RELECQ-KERHUON	116 €	59 €	25 €	63 €	263 €	235 €
PLOUGASTEL-DAOULAS	161 €	132 €	28 €	39 €	360 €	324 €
PLOUZANE	141 €	92 €	27 €	75 €	335 €	330 €
TOTAL	113 €	71 €	31 €	67 €	282 €	265 €

Coût total réparti en 2022 (en €/habitant)

